

COMPTE-RENDU
de la réunion du 11 MARS 2016.

Étaient présents : Mme HURLIN Cathia, Mrs FISCHER Didier, MATHIEU Dominique, DEBRIN Jean-Luc, DE PAOLIS Sylvio, ZANGA Frédéric, BIZZARRI Pascal, HOFF Jean-Pierre et CUCHE Sébastien.

Représentant la totalité des membres en exercice.

Membres absents excusés :

Membres absents :

Délibération N° 2016 - 0005

Vote du COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2015.

PRÉSENTS : 08 VOTANTS : 08 Vote à l'unanimité. Voix pour : 08

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE les résultats du Compte Administratif de l'exercice 2015 de la commune présenté par Monsieur BIZZARRI Pascal, 1^{er} Adjoint au Maire et arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 143 106.11 €

Recettes : 160 380.67 €

Excédent de 17 274.56 €

INVESTISSEMENT

Dépenses : 63 900.50 €

Recettes : 58 792.98 €

Déficit de 5 107.52 €.

EXCEDENT DE CLOTURE : 12 167.04 €

Délibération N° 2016 - 006

Vote du COMPTE ADMINISTRATIF EAU 2015.

PRÉSENTS : 08 VOTANTS : 08 Vote à l'unanimité. Voix pour : 08

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE les résultats du Compte Administratif de l'exercice 2015 du budget annexe EAU présenté par Monsieur BIZZARRI Pascal, 1^{er} Adjoint au Maire et arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 12 596.25 €

Recettes : 25 077.15 €

Excédent de 12 480.90 €

INVESTISSEMENT

Dépenses : 17 867.55 €

Recettes : 26 733.28 €

Excédent de 8 865.73 €.

EXCEDENT DE CLOTURE : 21 346.63 €

Délibération N° 2016 - 007

Adoption du compte de gestion COMMUNE 2015.

Vote à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE les résultats du Compte de Gestion de l'exercice 2015 de la commune présenté par Mme BIENTZ Christine, Receveur Municipal, sans observation, ni réserve.

Délibération N° 2016 - 008

Adoption du compte de gestion EAU 2015.

Vote à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE les résultats du Compte de Gestion de l'exercice 2015 du budget EAU présenté par Mme BIENTZ Christine, Receveur Municipal, sans observation, ni réserve.

Délibération N° 2016 - 009

Fixation du nombre d'adjoints suite à la démission du Second Adjoint au Maire.

VOTANTS : 09 Vote à la majorité. Voix pour : 08 Voix contre : 01

M. le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de trois adjoints.

Suite à la démission de Monsieur JEANJEAN Lillian du poste de 2eme Adjoint, il vous est proposé de porter à deux le nombre de postes d'adjoint.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par 8 voix pour et 1 voix contre, la détermination à deux postes le nombre d'Adjoints au Maire.

Délibération N° 2016 - 010

Election de nouveaux délégués auprès de syndicats et de commissions suite à des démissions.

Vote à l'unanimité.

Suite à la démission de Madame KASIDIS Estelle et de Monsieur JEANJEAN Lillian, Monsieur le maire propose d'élire de nouveaux délégués aux postes devenus vacants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

PROCEDE à l'élection des délégués au sein des syndicats intercommunaux et commissions communales.

DENOMINATION	Nombre de délégués	MEMBRES	
<i>Syndicat de Voirie de DELME</i>	2 titulaires	Mr FISCHER Didier	Titulaire
<i>Syndicat Scolaire de Delme</i>	2 titulaires	Mme HURLIN Katia	Titulaire
<i>SIVOM des Armoises</i>	2 titulaires 1 suppléant	Mr DEBRIN Jean-Luc	Suppléant
Syndicat Secours et de lutte contre l'incendie DELME	2 titulaires	Mr CUCHE Sébastien	Titulaire

Médiathèque Relais Intercommunale de DELME	1 titulaire 1 suppléant	Mr MATHIEU Dominique	Titulaire
Commission de VOIRIE	Président	Mr FISCHER Didier	
Commission des FETES, SPORTS et LOISIRS	Président	Mr ZANGA Frédéric	

Délibération N° 2016 - 011

Remembrement. Demande intervention du Conseil Départemental.

Vote à la majorité. Voix pour : 08 Voix contre : 01

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE à la majorité des membres présents, de ne pas entreprendre de démarche pour la réalisation d'un remembrement sur le territoire communal.

DECIDE à la majorité de ne pas demander l'intervention du Conseil Départemental.

Délibération N° 2016 - 012

Remplacement de la porte du presbytère – Choix du devis.

Vote à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder au remplacement de la porte du presbytère. Celle-ci est vétuste.

De ce fait, la mairie a sollicité des devis auprès de plusieurs entreprises pour la réalisation du projet.

Monsieur le Maire présente les devis suivants :

- Entreprise DEKOTIS.....4 200.00 € HT
- Entreprise Menuiserie Agencement du Saulnois.....3 200.00 € HT
- Entreprise COLLIN.....3 838.60 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE le devis de l'entreprise Menuiserie Agencement du Saulnois s'élevant à 3 200.00 € HT, soit 3 520.00 € TTC

CHARGE Monsieur le Maire de passer commande des travaux.

Délibération N° 2016 - 013

Travaux de remplacement des luminaires de l'éclairage public. Demande de subvention AMITER auprès du Conseil Départemental.

Vote à l'unanimité.

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance du projet de travaux de remplacement des luminaires de l'éclairage public et du devis correspondant,

ADOpte le projet ;

DECIDE de réaliser les travaux comme suit :

Travaux de remplacement des luminaires de l'éclairage public.....19 122.60 €HT.

ADOpte le plan de financement prévisionnel suivant :

Montant total de l'Opération : 22 947.12 € TTC.

Autre financement attendu : NEANT.

Part à la charge de la commune :

-financée par fonds propres, soit19 122.60 €

AUTORISE le Maire à faire acte de candidature pour adhérer au dispositif AMITER.

SOLLICITE l'octroi de la subvention AMITER du Conseil Départemental s'élevant à 9 561.30 €.

DONNE délégation au Maire pour signer ladite convention.

Délibération N° 2016 - 014

Révision des loyers des logements communaux. Modification de la date.

Vote à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les loyers des logements communaux sont révisés à des dates différentes.

Dans le cadre de la dématérialisation et dans un souci de simplification, les titres pourront être émis en début d'année pour les douze mois à venir.

Monsieur le Maire propose d'appliquer à compter de l'année 2017, la date de révision au 1^{er} janvier excepté pour le logement loué par Mme Dély qui est déjà révisé à cette date.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE d'appliquer la revalorisation des loyers à la date du 1^{er} janvier pour les logements loués par Mr et Mme LEROY Alain et Madame RICHARD Carole.

CHARGE Monsieur le Maire de rédiger un avenant à chaque bail de location.

Délibération N° 2016 - 015

Demande de certificat d'urbanisme. Autorisation de construction.

Vote à l'unanimité.

Le Maire indique avoir transmis à la Direction Départementale des Territoires de Sarreguemines, une demande de certificat d'urbanisme opérationnel présentée par Monsieur CHERY Serge en vue de la construction d'une maison située rue En Bray, cadastrée en section N° 09 Parcelle N° 124.

Le règlement national d'urbanisme ne permet pas une réponse positive. Toutefois, le Maire propose au conseil municipal de délibérer en vue d'une dérogation à la règle de la constructibilité limitée.

Vu le code de l'urbanisme, notamment l'article L 111-4 4 ;

Considérant que le projet, objet de la demande, est situé en dehors des parties actuellement urbanisées de la commune ;
Considérant que ce projet ne porte pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages, à la salubrité et à la sécurité publique ;

Considérant que ce projet représente un intérêt pour la commune dans la mesure où il favoriserait l'activité professionnelle et l'accueil d'une nouvelle famille dans le village. En effet, il y a actuellement une faible demande de construction d'habitation sur la commune et il convient de conserver le même niveau de population ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

DONNE son accord pour ce certificat d'urbanisme pour déroger à la règle de constructibilité limitée prévue à l'article L III 3 du Code de l'urbanisme ;

CHARGE Monsieur le Maire de demander cette dérogation auprès des services de la direction départementale des Territoires de la Moselle.

Délibération N° 2016 - 016

Adhésion à la motion de maintien du régime local.

Vote à l'unanimité.

Le Régime Local confère à 2,1 millions de nos concitoyens une complémentaire santé éthique et gérée avec rigueur depuis près de 70 ans. Ce système est une garantie sur l'avenir et un exemple de solidarité que nous invitons à suivre.

Réunis en Conseil Municipal, nous, élus de la Commune de CRAINCOURT, souhaitons témoigner de la nécessité de pérenniser le Régime Local en l'appuyant dans ses démarches pour aboutir à une application égalitaire de la réforme liée à la loi de sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013 par rapport au reste de la population salariée de France.

A cette fin, nous soutenons sa proposition d'aligner ses prestations sur celles du panier de soins minimum de cette loi, et d'adopter un mécanisme de cotisations équivalent entre salariés et employeurs, déjà effectif depuis le 1er janvier dans le reste de la France.

Nous adoptons cette position dans l'intérêt des 2,1 millions de salariés, retraités et ayants-droit d'Alsace et de Moselle affiliés au Régime Local d'Assurance Maladie.

DIVERS

- **Présentation de la nouvelle réglementation pour les communes nouvelles.**
Monsieur le Maire fait le point sur les nouvelles dispositions réglementaires au sujet de la création de communes nouvelles. Une réunion d'information s'est tenue à la salle des fêtes de Aulnois-Sur-Seille à l'intention des conseils municipaux des deux villages.
- Monsieur le Chef de l'UTR est venu sur site à l'invitation de Monsieur le Maire afin de donner son avis au sujet du projet de création de trottoirs sur un tronçon dans la rue d'Enbraye jusqu'à l'entrée du village de Aulnois-sur-Seille.
- Le conseil municipal décide de ne pas donner suite à la demande de subvention de l'ADMR.
- L'assemblée décide de porter son choix sur trois groupes pour le concert qui se tiendra le 3 septembre prochain.
- La chasse aux œufs de Pâques aura lieu le samedi 26 mars. Les enfants du village sont conviés.

A Craincourt, le 4 AVRIL 2016.

Le Maire :
Didier FISCHER

